

Flic, je ne te hais point, car tu es un produit du système

écrit par Diogen | 2 octobre 2019



Le 2 octobre les policiers manifestent leur mécontentement. Il y a des risques et en plus on ne les aime plus..

Pauvres flics qui se rendent compte qu'ils font un métier où il y a du danger.

Eux qui croyaient pouvoir se pavaner en

Je m'adresse ici à tous les policiers sans conscience, à tous ceux qui

obéissent
aveuglément...



uniforme devant une population docile et admirative tout en profitant d'avantages retraite conséquent (Les policiers bénéficient d'une bonification spéciale dite « du cinquième » ou « quinquennale », qui leur offre une annuité (quatre trimestres) de cotisation tous les cinq ans) !
On leur aurait menti ? Y a des risques ?

Trop injuste.

Alors, vois-tu, flic de rue ou flic casqué du samedi ou EGM, PSI, PSIG, AGIGN, FI, FOR, PSMP, BRI/BAC, SPI4G, CRS, Voltigeurs ou encore, c'est relativement nouveau, **milicien en jean, masqué sans brassard ni RIO** (si si, on a des vidéos) je ne te hais point car tu es trop souvent devenu... un pauvre type.

C'est d'ailleurs pour cela que je te tutoies.

Zut, toi qui croyais que c'était par copinage. Décidément, c'est trop injuste.

Tu vas me dire qu'il y a quelques mois on t'adulait, suite aux attentats.

Ben oui, comme quand la France gagne au foot on dit « ON » a gagné.

Alors l'admiration pour quelques véritables héros en uniforme, tu voulais en prendre aussi. Gratuitement, comme ça, tout en te pavanant avec ton casque intégral et ta matraque fièrement brandie vers quelques pauvres types avinés et décharnés. **Sans montrer ton RIO évidemment !**

Mais au fait, pourquoi est-tu si mal aimé, si mal compris ?

Pour ma part, bien élevé dans le respect des forces de l'ordre j'ai pourtant appris à me méfier de toi à l'aune de mes 60 ans, au fur et à mesure de nos rencontres.

Mes désillusions alors que j'essayais juste que tu fasses ce pourquoi tu étais payé sont trop dérisoires pour être racontées ici.

.
Surtout au regard de ce qu'on peut lire dans les faits divers :

« La jeune mère de famille explique alors avoir été tirée par les cheveux jusqu'en bas des escaliers, jetée sur le canapé, frappée puis violée. « Elle a reçu des coups violents au visage et s'est évanouie pendant son agression. » Reprenant conscience, elle appelle la police peu après 4 h 30, expliquant avoir été victime d'un viol. **Le premier équipage de police n'arrivera que cinq heures plus tard.**

Source :

<https://www.facebook.com/RecherchesRessourcesEtEntraide/posts/1917851758361382/#>

Ou encore

« Le combat d'un père pour la vérité

Mais cette enquête a été « bâclée », insiste le père de la victime, qui dépose une requête en responsabilité afin de mettre en cause le commissariat local. « Mon fils portait une plaie énorme à l'arrière du crâne, qui n'a pas été examinée par le médecin généraliste », poursuit Sylvain Debeure, qui dénonce un « empressement général » à clore le dossier. »

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/in-dre-loire/ce-sera-dernier-combat-ma-vie-tourangeau-attaque-etat-apres-mort-suspecte-son-fils-concarneau-1730595.html>

.
Évidemment on trouvera, hélas, des milliers d'exemples similaires.

Sans compter les immondes mensonges de ta hiérarchie

<https://planetes360.fr/malaise-ce-matin-sur-bfm-tv-interroge-un-ingenieur-chimiste-sest-dit-scandalise-avant-detre-recadre-en-direct-par-le-depute-larem-de-seine->

[maritime/?fbclid=IwAR3LkUbsAae82co7vNL0srU6y1jtwLXBkxZSxexA0QdgFBA0u7LxQ3FNQtU](https://www.facebook.com/maritime/?fbclid=IwAR3LkUbsAae82co7vNL0srU6y1jtwLXBkxZSxexA0QdgFBA0u7LxQ3FNQtU)

.
Tu te plains de travailler le samedi à cause des gilets jaunes...

Est-ce pour cela que tu as tiré dans les têtes et mutilés des centaines de citoyens qui manifestaient comme la loi les y autorise ?

En juillet 2019 on comptait 314 blessures à la tête, 24 éborgnés, 5 mains arrachées et un décès.

Tu vas me dire que c'est la faute à pas de chance...Le hasard en somme.

Une sorte d'acharnement du destin...

Sauf que

« Un policier commet une erreur verbale qui révèle que les éborgnés l'ont été volontairement »

:<https://www.gj-magazine.com/gj/un-policier-commet-une-erreur-verbale-qui-revele-que-les-eborgnes-lont-ete-volontairement/>

Sauf qu'un policier avait avoué avoir tiré dans la tête « comme ça, sans raison ».Qu'un avocat de policiers avoue être contacté par des policiers inquiet pour... leur carrière après avoir éborgné un manifestant.

.
Alors va, je ne hais point, car tu es un produit du système.

Le concours d'adjoint de sécurité ne demande même pas le bac alors je ne vais pas te demander de comprendre le contexte.

Armé et en uniforme tu obéis aux ordres. C'est tellement simple !

.
Va, je ne te hais point : mais je te plains.

Je te plains comme on plaint des pantins aux ordres, dont on sait qu'il ne sert à rien d'essayer seulement de leur ouvrir les yeux grands fermés.

Car si ces yeux pouvaient seulement s'ouvrir alors la conscience risquerait de se réveiller.

Je te quitte sur cette petite vidéo, mais tu en trouveras des centaines d'autres du même acabit :

Je tiens à préciser que tous les policiers ne sont pas des pourris ou des imbéciles sans cervelle. Loin de là. Et, à RR on aimerait même que les policiers aient plus de pouvoir, puissent se défendre et nous défendre sans se retrouver muté à la circulation ou mis à pied.

Mais tant qu'il en restera ne serait-ce qu'un seul, armé, en uniforme, prêt à tirer dans les têtes de civils pacifiques parce qu'un Castaner lui en a donné l'ordre, alors je continuerai à alerter l'opinion.

Note (1)

Boussois: condamné à neuf ans de réclusion pour le viol de sa jeune locataire

Accusé du viol particulièrement violent de la jeune mère de famille qui louait son logement, à Boussois, Lyazid Hassaini a été condamné par la cour d'assise de Douai à neuf ans de prison ferme. Son avocat n'exclut pas de faire appel de cette décision.

La cour d'assises du Nord, à Douai, a examiné ce dossier pendant deux jours et demi en début de semaine, à huis clos

C'est une agression particulièrement sordide qu'a eue à juger la cour d'assises du Nord de lundi à mercredi. Deux jours et demi d'audience à huis clos pour tenter d'y voir plus clair sur cette nuit du 12 au 13 juillet 2016. Au cours de laquelle la vie d'Aline a basculé. La jeune femme, alors âgée de 19 ans, dormait au premier étage de son domicile de Boussois, dans une chambre située face à celle de ses deux enfants, de 2 et 4 ans. « Elle s'est réveillée au milieu de la nuit par un sentiment d'étouffement », relate son avocat, Me Olivier Gilliard.

La jeune mère de famille explique alors avoir été tirée par les cheveux jusqu'en bas

des escaliers, jetée sur le canapé, frappée puis violée. « Elle a reçu des coups violents au visage et s'est évanouie pendant son agression. » Reprenant conscience, elle appelle la police peu après 4 h 30, expliquant avoir été victime d'un viol. Le premier équipage de police n'arrivera que cinq heures plus tard.

Changement de version

N'ayant pas vu le visage de son agresseur, Aline met tout de même assez vite les enquêteurs sur la piste du propriétaire du logement qu'elle loue, dont le gabarit semblerait correspondre. Entendu à plusieurs reprises, ce dernier nie tout d'abord une quelconque relation sexuelle avec la jeune femme. Puis se ravise lorsque les prélèvements effectués sur la victime établissent un lien avec son ADN. Il explique alors avoir eu un rapport sexuel consenti avec sa locataire et accuse l'ancien compagnon de celle-ci, qui habite non loin de là, d'être l'auteur des coups, par jalousie. Une version maintenue devant la cour d'assises de Douai. « Il n'a pas tout de suite reconnu la relation sexuelle pour protéger son couple, sa famille », affirme son avocat, Me Emmanuel Riglaire.

Une défense qui n'a visiblement pas convaincu les jurés. Reconnu coupable du viol de sa jeune locataire, Lyazid Hassaini a été condamné à neuf ans de prison ferme. L'avocat général avait, pour sa part, requis douze ans de réclusion. Un verdict qui ne satisfait pas Me Riglaire. « Si mon client est vraiment coupable, ce n'est pas cher payé. En revanche, s'il est innocent comme il le dit, c'est beaucoup trop. » Lyazid Hassaini et son avocat disposent de dix jours pour interjeter appel de cette décision.

La Voix du Nord